



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise

Procès-verbal du Comité syndical – 27 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin 2024 à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond Astier, Président du SME.

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis, AMBLARD Philippe, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BARDY André, BARREIROS Nathalie, BOILOT Dominique, BONNET Stéphane, BOUILLAND Frédéric, BOURBON René, BOUYGES Jacqueline, BRECHET Alain, BRETTE Laurent, BRUN Bernard, CHALLIER René, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUNIER Sébastien, CHAUVANET Christine, CHAZALON Josiane, CLERMONT Christian, CORRE Jean-Marie, COSTON David, COUDERT Bernard, CREGUT François, DESVIGNES Jean, DOMAS Patrick, DRUELLE Jean-Claude, DURAND Raymond, ESPEIL Michel, FARGEIX Jeannine, GANNE Claudine, GOMEZ Jean-Marc, GOURBEYRE Bernard, GUITTARD Dominique, JACOB Claude, JOUMARD Martine, LE MARREC Laurys, LHERMET Florence, LOUBINOUX Isabelle, MARCHAT Patrick, MARCHAT Sébastien, MARTINANT Vincent, NURIT Alain, OLLE Alain, PAPON Franck, PELISSIER Didier, PIAU Anthony, PONTRUCHER Bruno, RESTOUEIX Daniel, RIGAL Jean-Pierre, SADOURNY Jacqueline, SARRE Jocelyne, SARRON Patricia, SATURNIN Michelle, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVANT Jean-Pierre, SERVAYRE Hélène, TEZENAS Olivier, TROQUET Bernadette, VIAL Christophe, VIALLEFONT Michel et VIVIEN Pascal.

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) : BAYARD Éric par Juan Patrick ; BRUN Claudine par ANTOINE Philippe ; FARY Jean-François par PELISSIER Philippe ; MEALLET Roger-Jean par MARTIN Jean-Noël ; PAGESSE Pierre par GOMES-LETELLIER Josiane ; RAVEL Pierre par BERNARD Maurice ; ROCHE Laurent par BARBET Guillaume ; ROCHETTE Christophe par TAUVERON Damien ; YEPES Sébastien par COSTES Denis.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : CHAUNIER Sébastien par LHERMET Florence ; FRAISSE Pierre Luc par ASTIER Raymond ; FRITEYRE Virginie par VIALLEFONT Michel ; LAGEIX Victor par PAPON Franck ; NICOLLET Michel par BOUILLAND Frédéric ; SAUVADET Michel par SAUVANT Jean-Pierre ; THALAUD François par JOUMARD Martine ; VEGA Richard par BRETTE Laurent ; VERLHAC Jean-Pierre par TROQUET Bernadette.

1. Procès-verbal du Comité syndical du 7 mars 2024

Approuvé à l'unanimité.

2. Marché public de fournitures courantes et de services relatif au déploiement, gestion et maintenance d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable

Le SME a publié l'appel public à la concurrence le 07 avril 2024, avec une date limite de remise fixée au 11 mars 2024. Le 4 avril 2024, la commission d'appel d'offres du Syndicat s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis. Deux candidats ont soumissionné : SUEZ SMART SOLUTIONS et BIRDZ. Le 11 avril, le bureau d'études ID EAU CONSEIL a présenté aux membres de la CAO, le rapport d'analyse des offres. A cette issue, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir SUEZ SMART SOLUTIONS.

Dans ce cadre, Monsieur BRELIVET (ID EAU CONSEIL) a présenté aux délégués le rapport d'analyses des offres.

Le Président a rappelé le contexte du plan de résilience qui débloque un financement très significatif dans l'optique pour le SME de soutenir des investissements nécessaires pour le Syndicat.

Après débat, les délégués du Comité Syndical valident le choix de l'offre retenue lors de la CAO c'est-à-dire celle de la société SUEZ SMART SOLUTIONS pour un total de 10 527 362.36€ HT et autorisent Monsieur le Président a signé le marché.

3. Tarifs 2025-2028 : parts collectivités

Le tarif dû par l'utilisateur est composé de la part collectivité et de la part délégataire contractuelle.

Deux axes ont été présentés lors du Comité Syndical. Le premier axe concernait le lissage des tarifs ainsi que l'harmonisation des pratiques entre les différentes communes du SME et le second axe avait pour but de montrer l'équilibre budgétaire et financier du service.

Il est ainsi proposé aux membres du Comité Syndical :

- Une augmentation de 3% de la part variable collectivité pour 2025. Dans ce projet de délibération les parts variables présentées sur 2026, 2027 et 2028 ne sont pas augmentées. Si une augmentation devait être envisagée, cela serait soumis au vote et cela chaque année lors de l'assemblée du printemps.
- Une augmentation de 12 euros de la part fixe collectivité à compter de 2025 sur les compteurs de diamètre 15 et le doublement de la part actuelle sur tous autres les diamètres. Cette mesure vise à dégager des

recettes supplémentaires afin de maintenir la capacité d'investissement du Syndicat mais également à financer la télérelève et le plan de résilience.

- Une augmentation de 2% sur les contrats de vente en gros : cette augmentation va devoir être revue dans le cadre des clauses de revoyure prévues dans les différents contrats. Une rencontre avec les différentes collectivités concernées (CAM, SBL SLVA,...) aura lieu afin de trouver un nouvel accord qui permettra de rétablir l'équilibre tarif vente en gros / vente abonnés.

Après débat, les tarifs suivants sont adoptés et seront applicables à compter du 1er janvier 2025 :

Part variable collectivité (m3) HT	2025	2026	2027	2028
SME périmètre "historique" - GRANDEYROLLES	0,4635 €	0,4635 €	0,4635 €	0,4635 €
Communes de l'Ancien SIVOM de l'Albaret	0,4868 €	0,4650 €	0,4576 €	0,4635 €
ISSOIRE	0,3047 €	0,3468 €	0,3978 €	0,4635 €
CHASSAGNE-DAUZAT SUR VODABLE - ROCHE CHARLES LA MAYRAND - SAINT ALYRE ES MONTAGNE - SAINT AMANT TALLENDE	0,3499 €	0,3765 €	0,4133 €	0,4635 €
NONETTE	0,3430 €	0,3720 €	0,4111 €	0,4635 €
SAINT GERMAIN LEMBRON	0,3115 €	0,3516 €	0,4009 €	0,4635 €

Part fixe collectivité en € HT	2025	2026	2027	2028
SME périmètre "historique" - ISSOIRE - GRANDEYROLLES - NONETTE-ORSONNETTE - SAINT GERMAIN LEMBRON				
Abonnement diamètre 15	23,68 €	23,68 €	23,68 €	23,68 €
Abonnement diamètre 20	40,14 €	40,14 €	40,14 €	40,14 €
Abonnement diamètre 30	56,94 €	56,94 €	56,94 €	56,94 €
Abonnement diamètre 40	107,30 €	107,30 €	107,30 €	107,30 €
Abonnement diamètres 50 et 60	208,08 €	208,08 €	208,08 €	208,08 €
Abonnement diamètre 80	308,62 €	308,62 €	308,62 €	308,62 €
Abonnement diamètres 100 et 150	510,36 €	510,36 €	510,36 €	510,36 €
Tarifs secondaire	Suppression et indexation du tarif sur le diamètre du compteur concerné			
Communes de l'ancien SIVOM de l'ALBARET				
Abonnement diamètre 15	24,11 €	23,96 €	23,82 €	23,68 €
Abonnement diamètre 20	40,14 €	40,14 €	40,14 €	40,14 €
Abonnement diamètre 30	56,94 €	56,94 €	56,94 €	56,94 €
Abonnement diamètre 40	107,30 €	107,30 €	107,30 €	107,30 €
Abonnement diamètre 50 et 60	208,08 €	208,08 €	208,08 €	208,08 €
Abonnement diamètre 80	308,62 €	308,62 €	308,62 €	308,62 €
Abonnement diamètre 100 et 150	510,36 €	510,36 €	510,36 €	510,36 €
SAINT-AMANT-TALLENDE - CHASSAGNE - DAUZAT SUR VODABLE - ROCHE CHARLES LA MAYRAND - SAINT ALYRE ES MONTAGNE				
Abonnement diamètre 15	19,30 €	20,76 €	22,22 €	23,68 €
Abonnement diamètre 20	40,14 €	40,14 €	40,14 €	40,14 €
Abonnement diamètre 30	56,94 €	56,94 €	56,94 €	56,94 €
Abonnement diamètre 40	107,30 €	107,30 €	107,30 €	107,30 €
Abonnement diamètre 50 et 60	208,08 €	208,08 €	208,08 €	208,08 €
Abonnement diamètre 80	308,62 €	308,62 €	308,62 €	308,62 €
Abonnement diamètre 100 et 150	510,36 €	510,36 €	510,36 €	510,36 €

Vente d'eau en gros	Tarifs 2025
SLVA	0,2601 €
SIAEP Basse Limagne	0,2123 €
CAM PERIGNAT LES SARLIEVE	0,2547 €
CAM BEAUMONT ET CEYRAT	0,2547 €

**Communes adhérentes du périmètre dit « historique » - Eau potable
Facture type 120m3 – compteur diamètre 15**

Facture 120 m3 diamètre 15			
	Quantité	au 01/01/2025	
		Tarif HT	Montant
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire			
Abonnement annuel	1	49,94 €	49,94 €
Consommation	120	1,0537 €	126,44 €
Part de la Collectivité			
Abonnement annuel	1	23,68 €	23,68 €
Consommation	120	0,4635 €	55,62 €
Agence de l'Eau			
Préservation des ressources en eau	120	0,0540 €	6,48 €
Pollution domestique	120	0,2300 €	27,60 €
TVA à 5,5%			15,94 €
TOTAL TTC			305,70 €
Soit le m3 (y compris abonnement)			2,5475 €/m3
Soit le litre			0,0025 €/litre

4. Autorisation d'emprunts auprès du Crédit Agricole Centre France

A la suite de la présentation du programme d'investissement de l'année 2024 qui fait ressortir un besoin de financement notamment pour le projet de déploiement de la télérelève et des travaux de captages, il est nécessaire de souscrire des emprunts.

Vu que les durées de vie et d'amortissement des deux projets sont différentes, il a été convenu de lever deux emprunts distincts. Une consultation a été lancée auprès de quatre établissements bancaires. Il a été proposé de retenir les offres de prêt du Crédit Agricole Centre France qui étaient les plus intéressantes. Après débat, Monsieur le Président a été autorisé à signer les contrats de prêt et à signer tous les actes comptables relatifs à ces emprunts.

Caractéristiques des prêts

1er contrat de prêt

Montant : 600 000 euros
Objet : travaux de captages
Durée : 20 ans
Périodicité des échéances : mensuelle
Mode d'amortissement : Capital constant
Taux d'intérêt fixe : 3.59%
Commission d'instruction : 600 €
Montant total des intérêts : 216 298 €

2ème contrat de prêt

Montant : 4 500 000 euros
Objet : déploiement des dispositifs de télérelève
Durée : 12 ans
Périodicité des échéances : mensuelle
Mode d'amortissement : Capital Constant
Taux d'intérêt fixe : 3.45%
Commission d'instruction : 4 500€
Montant total des intérêts : 937 969€

5. Travaux d'alimentation en eau potable dans les communes – programme 2024

Dans le cadre de la coordination des travaux dans les communes, le SME étudie l'opportunité de remplacer ou de redéployer ses réseaux d'eaux. Dans ce cadre, les communes du SME sont interrogées annuellement afin de recenser l'ensemble des travaux de voirie en projet sur leurs territoires.

En cas de réalisation de travaux, la participation du conseil départemental est sollicitée systématiquement. Pour l'année 2023, un taux de subvention de 25% a été accordé pour un plafond de programme de travaux de 800 000 € H.T.

Le Bureau Syndical s'est réuni le 4 avril 2024 afin de définir les opérations au titre du programme 2024. Ainsi, ce programme se divise en 5 lots. Un appel d'offres a été publié et la remise des prix a été fixé au 22 mai 2024. La CAO s'est réunie le 23 mai afin de réaliser l'ouverture des plus. Après analyses des offres, la CAO a prononcé l'attribution des marchés le 30 juin.

- **LOT N°1** : Communes de LA ROCHE BLANCHE, LE CENDRE, TALLENDE et VIC LE COMTE
Attribué à l'entreprise ROUX pour un montant de 249 912,00 € HT
- **LOT N°2** : Communes de MONTPEYROUX (3 opérations) et PERRIER (2 opérations)
Attribué à l'entreprise HUGON TP pour un montant de 278 669,50 € HT
- **LOT N°3** : Communes de CHAMBON SUR LAC, PLAUZAT et SAINT-DIERY
Attribué à l'entreprise ROUX pour un montant de 280 815,00 € HT
- **LOT N°4** : Communes de MEILHAUD, PARENTIGNAT et SAINT-GERVAZY
Attribué à l'entreprise CHEVALIER pour un montant de 231 116,00 € HT
- **LOT N°5** : communes de : AUZAT LA COMBELLE et MORIAT
Attribué à l'entreprise SCIE pour un montant de 249 563,00 € HT

6. Fiches qualité eau

L'Agence Régionale de Santé émet pour chaque commune une fiche de synthèse de la qualité d'eau de l'année précédente. Les fiches 2023 ne sont pas encore éditées par l'ARS. Dès réception, SUEZ EAU FRANCE les transmettra par courrier à chaque commune et il est obligatoire de les afficher selon la réglementation en vigueur.

7. Délibérations :

- **Délibération n° 016/2024 – Intérêt Commun – Marché public de fournitures courante et de services relatif au déploiement, gestion et maintenance d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable** - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n° 017/2024 - Intérêt Commun - Tarifs 2025 – 2028 : parts collectivités** - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n° 018/2024 - Intérêt Commun – Décision modificative n°1 – Budget eau potable** - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n° 019/2024– Intérêt Commun - Autorisation d'emprunts auprès du Crédit Agricole Centre France** - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n° 020/2024– Intérêt Commun – Subvention exceptionnelle à la commune de Romagnat** - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n° 021/2024 – Intérêt Commun - Convention relative au Fonds Solidarité Logement – Clermont Auvergne Métropole** - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n° 022/2024– Intérêt Commun – Modification de la délibération n°011/2024 du 07 mars 2024 relative à la création de postes et adaptation du tableau des effectifs** - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n° 023/2024 – Intérêt Commun - Rapports annuels du délégataire 2023** - Approuvée à l'unanimité

Conformément à la réglementation en vigueur, ce procès-verbal sera arrêté et signé au prochain comité syndical.

Le Président,
Raymond ASTIER



Le secrétaire de séance,
Bernard BRUN

